



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2024

L'an 2024 et le 10 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : CARIÉ Jeannine, RICHTIN Marie-Ange et Carole GUEZET, MM : PÉNARD Jean-Louis et FOURRÉ Jean-François.

Excusée ayant donné procuration : Mr BISSON Philippe à Mme RICHTIN Marie-Ange, Mr MIRLOUP Jérémy à Mr PÉNARD Jean-Louis, Mr MOMOT Hervé à Mme RAQUIN Édith.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 5 septembre 2024

Date d'affichage : 5 septembre 2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 13 septembre 2024

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis



Délibération 2024_022 : Délibération qui annule et remplace la délibération 2024_009 en date du 8 avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023

Le résultat déficitaire de clôture de l'exercice 2023 a conduit le Préfet du Cher à saisir la Cour Régionale des Comptes qui a confirmé :

- la concordance du compte administratif et du compte de gestion
- l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement pour des montants respectifs de 2.610 € et 1.946,50 € pour un solde négatif de 663,50 € grevant la section d'investissement
- le déficit réel déterminé par la commune comme suit :

en section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	13.043,94 €
Résultat reporté des années antérieures	14.261,99 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023	27.305,93 €

en section d'investissement

Solde de l'exercice	-2.913,71
Solde d'exécution des années antérieures	-50.966,77
Solde d'exécution cumulé au 31 décembre 2023	-53.880,48

D'où le résultat déficitaire de clôture au 31 décembre 2023 de 26.574,55 €.

Or, la Cour Régionale des Comptes a contesté l'affectation des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif 2024.

Si la commune a correctement repris le montant du déficit d'investissement reporté de 53.216,98 € à la ligne budgétaire D001 - Solde d'exécution négatif reporté n-1, en revanche la reprise de 26.754,55 € à la ligne budgétaire D002 - Déficit de fonctionnement reporté de n-1 et l'affectation de 53.880,48 € au compte 1068 - Réserves sont erronées.

En l'espèce, conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT, le résultat de la section de fonctionnement étant positif de 27.305,93 €, celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement constitué du solde de cette section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser par une affectation au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés et aucune somme ne peut être portée au D002 - Déficit de fonctionnement reporté de n-1.

Or, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, constatant que l'excédent de fonctionnement de 27.305,93 € est insuffisant pour couvrir le besoin de financement établi à 53.880,48 €, il est nécessaire d'inscrire la différence soit 26.574,55 € en section de fonctionnement à la ligne 023 - Virement à la section d'investissement et de reporter à la section d'investissement le même montant à la ligne 021 - Virement de la section de fonctionnement.

D'où la rectification de l'affectation des résultats 2023 :

	Votée par la commune	Rectifiée par la CRC
Report de fonctionnement à la ligne budgétaire D002	-26.574,55 €	0,00 €
Réserves affectées à l'article budgétaire 1068	53.880,48 €	27.305,93 €
Virement à la section d'investissement à la ligne 023 (dépense en fonctionnement)	0,00 €	26.574,55 €
Virement de la section de fonctionnement à la ligne 021 (recette en investissement)	0,00 €	26.574,55 €
Solde d'exécution négatif reporté n-1 de la section d'investissement D001	53.216,98 €	53.216,98 €

Après avoir écouté l'exposé de Madame le maire et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2024 les résultats de l'exercice 2023 selon les rectifications apportées par la Cour Régionale des Comptes.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2024_023 : Décision modificative 2024_01 impactant le budget primitif 2024 voté par délibération 2024_12 en date du 12 avril 2024

Sur préconisations de la Cour Régionale des Comptes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction M57 applicable aux communes,

Vu la délibération n° 2024-08 en date du 8 avril 2024 adoptant le compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2024- approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget 2024,

Considérant le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE la décision modifiant le budget primitif 2024 suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap. 002 Affectation de résultat négatif	26.574,55 €			
Total D 002	26.574,55 €			
D-023 Virement à la section d'investissement		26.574,55 €		
Total D 023 Virement à la section d'investissement		26.574,55 €		
D66-6618 Intérêts des autres dettes		500,00 €		
Total D 66 Charges Financières		500,00€		
R 013-6419 Remboursement sur rémunération				500,00 €
Total R 013 Atténuation de charges				500,00 €
TOTAL	26.574,55 €	27.074,55 €		500,00 €
Équilibre des dépenses et recettes	+ 500.00 €		+ 500.00 €	
MAINTIENT DE L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D21-2152 Installation de voirie	9 900.00 €			
D21-2152 Installation de voirie	600.00 €			
Total D 21 Immobilisations corporelles	10 500.00 €			
D20-203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		600.00 €		
Total D20 Immobilisations incorporelles		600.00 €		
R021- Virement de la section de fonctionnement				26 574.55 €
Total R021 Virement de la section de fonctionnement				26 574.55 €
R10 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			26 574.55 €	

Total R10 Dotations, fonds divers et réserves			26 574.55 €	
R13-13461 Dotations d'équipements des territoires ruraux			5 018.80 €	
R13-1345 Amendes de radars automatiques et amendes de police			3 174.00 €	
Total R13 Subventions d'investissement			8 192.80 €	
R-024 Produits de Cession d'immobilisations			25 572.50 €	
Total R024 Produits de cession d'immobilisations			25 572.50 €	
TOTAL	10 500.00 €	600.00 €	60 339.85 €	26 574.55 €
Équilibre des dépenses et recettes	- 9 900.00 €		- 33 765.30 €	
RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				

- ADOPTE le budget primitif 2024 ainsi impacté par la décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 238.102,00 €
Recettes 238.102,00 €

Section d'investissement

Dépenses 96.176,98 €
Recettes 96.176,98 €

- PRÉCISE que les reports des sections de fonctionnement et d'investissement sont intégrés au budget 2024
- CHARGE Madame le maire de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui annule le vote contenu dans la délibération n° 2024-12 en date du 8 avril 2024.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES :

- NÉANT

Séance levée à 20h30